

Mise à jour:

Modifications et adjonctions apportées aux règlements (R-16-01)

A.14/avrile 2025

Le règlement R-16-01 - Trafic ferroviaire a été mis à jour notamment pour les points suivants:

- Précision concernant les envois à des destinataires agréés (nouveau chiffre 2.8).
- Remarque sur la procédure de transit simplifiée avec lettre de voiture CIM plus applicable (chiffre 4.3).
- Précision concernant la procédure Corridor T2, lorsqu'une lettre de voiture CIM couvre également des marchandises se trouvant dans une autre procédure de transit (chiffre 4.4.2).